



CA Annonay Rhône Agglo (Siren : 200072015)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Davèzieux
Arrondissement	Tournon-sur-Rhône
Département	Ardèche
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	05/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Domaine de la Lombardière
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	07430 Davèzieux
Téléphone	04 75 67 55 57
Fax	04 75 67 66 96
Courriel	contact@cc-bassin-annonay.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	48 909
-----------------------------	--------

Densité moyenne 153,22

Périmètre

Nombre total de communes membres : 29

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
07	Annonay (210700100)	16 998
07	Ardoix (210700134)	1 200
07	Bogy (210700365)	434
07	Boulieu-lès-Annonay (210700415)	2 270
07	Brossainc (210700449)	257
07	Charnas (210700563)	902
07	Colombier-le-Cardinal (210700670)	279
07	Davézieux (210700787)	3 161
07	Félines (210700894)	1 582
07	Limony (210701439)	737
07	Monestier (210701603)	54
07	Peaugres (210701728)	2 048
07	Quintenas (210701884)	1 554
07	Roiffieux (210701975)	2 885
07	Saint-Clair (210702254)	1 106
07	Saint-Cyr (210702270)	1 357
07	Saint-Désirat (210702288)	906
07	Saint-Jacques-d'Atticieux (210702437)	318
07	Saint-Julien-Vocance (210702585)	232
07	Saint-Marcel-lès-Annonay (210702650)	1 472
07	Savas (210703104)	939
07	Serrières (210703138)	1 171
07	Talencieux (210703179)	1 063
07	Thorrenc (210703211)	244
07	Vanosc (210703336)	962
07	Vernosc-lès-Annonay (210703377)	2 511
07	Villevocance (210703427)	1 230
07	Vinzieux (210703443)	448
07	Vocance (210703476)	589

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 41

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif

- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Qualité de l'air
- Autres actions environnementales
<i>Gestion des milieux aquatiques et hydrauliques</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
Politique de la ville
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)
- Rénovation urbaine (ANRU)
Dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- Contrat local de sécurité transports
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
<i>2.1.1 Créer, aménager et gérer toutes les futures zones d'activités définies comme zones communautaires à usage industriel, commercial, artisanal et de services sur le territoire des communes adhérentes. A compter de la création de la Communauté des Communes cette dernière est seule compétente au lieu et place des communes adhérentes, pour créer, équiper et commercialiser de nouvelles zones d'activités sur son territoire. Une zone d'activités est définie ici comme toute unité foncière aménagée spécialement par une personne publique pour recevoir une ou plusieurs entreprises. 2.1.4 Réaliser toute action au lieu et place des communes adhérentes dans le cadre des opérations de création, implantation ou extension d'entreprises bénéficiant d'une aide publique au titre du soutien au développement économique et concernant les zones d'activités de la Communauté. En dehors des zones d'activités de la Communauté, les opérations définies à l'alinéa précédent seront réalisées par la communauté si les deux conditions suivantes sont simultanément remplies : - intervention d'une nouvelle société - utilisation d'un nouveau terrain appartenant à la communauté de communes.</i>
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
<i>2.5 Logement : - Définition des priorités en matière d'habitat conformément à l'article 76 de la Loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre l'Etat, les régions, les départements et les communes. - Réalisation d'un programme local de l'habitat (PLH) - Réalisation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'habitat (OPAH) - Coordination et suivi des politiques communales mises en oeuvre suivant le PLH.</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
- Activités culturelles ou socioculturelles
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Organisation des transports urbains

- Transport scolaire
- Plans de déplacement urbains
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Parcs de stationnement
Développement touristique
- Tourisme
2.4 Tourisme : - Réaliser des études et des projets dans les domaines du Tourisme se rapportant au développement économique - Contribution et soutien au profit des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, pour ce qui concerne les communes adhérentes à la communauté.
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
2.5 Logement - Définition des priorités en matière d'habitat conformément à l'article 76 de la Loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre l'Etat, les régions, les Départements et les Communes - Réalisation d'un programme local de l'Habitat (PLH) - Réalisation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Coordination et suivi des politiques communales mises en oeuvre suivant le PLH
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
Autres
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- Autres
Gestion administrative de coopérations intercommunales sectorielles, par convention avec des communes membres, ou non-membres du District, appartenant au Bassin d'Annonay, et ce, à la demande des communes, EPCI ou organismes concernés.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
07	SM Inforoutes (250702156)	SM ouvert	619 626
07	Syndicat mixte Ardèche verte (250702602)	SM ouvert	113 044
26	SYNDICAT TRAITEMENT DECHETS MENAGERS (SYTRAD) (252601828)	SM fermé	525 734
26	ARDECHE DROME NUMERIQUE-ADN (200008027)	SM ouvert	834 734
07	SI Des 3 Rivières (250702339)	SM fermé	124 872

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2017 - millésimée 2014)